

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 01 JUILLET 2024

Date de la convocation : 24/06/2024

N°2024-07-08

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 16

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRIL Sébastien, BODOT Damien, FORESTIÉ Edouard

Absents excusés : 2

LACAM Sébastien donne pouvoir à LORMIERES Philippe, BELDA Laure donne pouvoir à LOMBRIL Sébastien

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance

Objet : Tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire a supprimé l'obligation faite aux collectivités territoriales de se conformer à un taux d'augmentation qui était fixé chaque année par arrêté interministériel.

Il explique que désormais, les collectivités qui ont en charge le service de restauration scolaire, fixent librement leur prix, sans toutefois dépasser le coût par usager résultant des charges de fonctionnement du service, après déduction des subventions de toute nature.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année scolaire 2023-2024, le prix du repas à la cantine scolaire n'a pas bougé.

Monsieur le Maire rappelle que le prix actuel du repas à la cantine scolaire de Saint-Nauphary est de 2.70 € pour un enfant, et 5 € pour un adulte.

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3.7 % les tarifs à la cantine scolaire.

AR Prefecture

082-213201671-20240701-2024_07_08-DE
Reçu le 09/07/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide que les tarifs à la cantine solaire, à la rentrée 2024-2025 augmenteront de 3.70% et seront :
 - o 2,80 € pour un enfant à compter du n° 81 511
 - o 5,20 € pour un adulte à compter du n° 0811

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 08 juillet 2024.

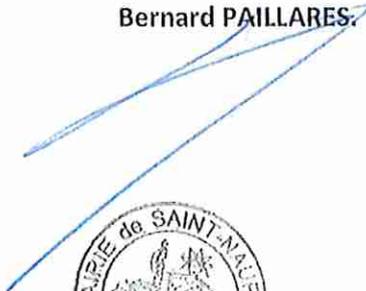
Le secrétaire,

Philippe LORMIERES.



Le Maire,

Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 09/07/2024

et publication notification

du 09 juillet 2024.

Le Maire

Bernard PAILLARES

